

## La Commune de Péaule dans le Morbihan

### RECRUTE

#### Un(e) directeur(trice) extrascolaire et Directeur(trice) de l'accueil de loisirs périscolaire des mercredis Directeur(trice) adjoint(e) périscolaire Contractuel

La Commune de Péaule est située au cœur d'un triangle Vannes, Nantes/Saint-Nazaire et Redon, elle bénéficie d'une position géographique stratégique, au sud du département du Morbihan, en limite de la Loire Atlantique et de l'Ille et Vilaine. Elle compte 2950 habitants et regroupe 33 agents.

Le Service Animation Jeunesse est composé de 13 personnes avec un pool de direction de 3 agents et la responsable de service. Ce service est installé au sein d'un complexe spécifique, le Pôle Enfance Jeunesse qui regroupe l'ensemble de ces services : périscolaires, extrascolaires et jeunesses.

#### **Missions**

##### **Sous la responsabilité du responsable du service :**

**1/ Extrascolaire** : participe au sein d'un pool de direction extrascolaire à :

- organiser et assurer la globalité des temps extrascolaire enfance et jeunesse (vision globale avec suivi et continuité),
- concevoir et organiser le programme de l'ACM et des projets d'animation jeunesse (séjours, etc.),
- recruter des animateurs contractuels éventuels, juste un avis donné pour les saisonniers sur les vacances pour le moment.
- diriger et animer l'ACM extrascolaire.

**2/ Mercredi** : dirige et anime l'accueil de loisirs périscolaire des mercredis.

Dirige la conception et organise le programme de l'accueil de loisirs périscolaire des mercredis.

**3/ Périscolaire** : dirige une équipe et anime selon les besoins, les temps et activités périscolaires (matin, midi et soir), est référent d'une école sur le temps de la pause méridienne et est référent de l'accueil périscolaire matin et soir, assure le suivi et/ou l'accueil des enfants lors des temps périscolaires et plus généralement des familles.

##### **Sur l'ensemble de ces temps :**

Est garant de la sécurité physique et morale des enfants, de l'application de la réglementation concernant les ACM, assure le suivi et/ou l'accueil des enfants lors des différents temps et plus généralement des familles, Suivi du cadre réglementaire et de la qualité des actes, contribue à l'évolution des projets pédagogiques des différents temps d'accueil de mineurs.

#### **Compétences requises**

Diplôme de l'animation ou équivalent permettant la direction d'ACM.

Permis B.

Expérience souhaitée dans un poste similaire ou capacité d'adaptation avec formation interne.

Maîtrise des applications informatiques et bureautiques (Word, Excel, Power Point...).

### **Qualités requises**

Autonomie, rigueur, réactivité, capacité d'adaptation et d'initiative, sens de l'écoute.  
Capacité d'analyse et de synthèse.  
Qualités d'encadrement, relationnelles, de pédagogie, sens de la communication.  
Sens du travail en équipe, en transversalité.  
Qualités organisationnelles et rédactionnelles.  
Sensibilité à la qualité du service au public.

### **Caractéristiques du poste**

Activité saisonnière forte et réunions de travail en dehors des heures d'ouverture du service.  
Manutention matérielle ponctuelle.  
Déplacements en minibus fréquents.  
Période de vacances imposées : 2 semaines aux vacances de Noël et 3 semaines aux vacances d'été

### **Conditions d'exercice**

-Type de contrat : poste ouvert pour remplacement sur disponibilité avec possibilité de titularisation après 1 année en CDD.  
-Temps de travail : 1607 h / an annualisé  
-Rémunération : par référence aux grilles indiciaires de la fonction publique territoriale de catégorie C + régime indemnitaire, CNAS et participation à la prévoyance.  
-Lieu de travail : Pôle Enfance Jeunesse de la Mairie de Péaule, Rue Saint Michel, 56130 Péaule.

**Poste à pouvoir : Septembre 2024.**

### **Modalités de recrutement**

Date limite de candidature (lettre + CV) : **à adresser au plus tard le 04/08/24**  
à Monsieur le Maire, Jean François BREGER  
Mairie de Péaule, rue Saint Michel - 56130 Péaule ou par mail à : [mairie@peaule.fr](mailto:mairie@peaule.fr)

Et adresser copie du(des) diplôme(s), du dernier arrêté de situation administrative (statut fonctionnaire).

Les entretiens se dérouleront entre le mardi 06/08 et le vendredi 09/08/24.